



PROGRAMME DE FORMATION
EN TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ET AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
ORGANISMES PUBLICS DU QUÉBEC
(PFTADRP-OPQ)

INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION

Condition d'admission :

Pour être admis au Programme de formation en ADRP – Organismes publics du Québec (PFTADRP-OPQ) de l'AAPI, **vous devez être membre de l'AAPI.**

Clientèle visée : Le PFTADRP s'adresse aux **praticiens en ADRP** nouvellement nommés, avec ou sans expérience, dans l'application de la procédure d'accès aux documents et aux renseignements personnels et qui souhaitent acquérir une connaissance opérationnelle et pratique dans ces domaines en conformité avec la Loi sur l'accès.

Marche à suivre :

Pour vous inscrire, vous devez :

- **Si vous n'êtes pas membre de l'AAPI :**
 - remplir le formulaire d'inscription au Programme, cochez la case « Je souhaite devenir membre », l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à aapi@aapi.qc.ca. Une facture vous sera envoyée confirmant ainsi votre choix d'inscription au Programme et votre adhésion à l'AAPI.
- **Si vous êtes membre de l'AAPI :**
 - remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à aapi@aapi.qc.ca. Une facture vous sera envoyée confirmant ainsi votre choix d'inscription.

Les frais d'inscription au PFTADRP-OPQ peuvent être acquittés par carte de crédit ou par virement bancaire.

Information générale :

Diffusions 2^e édition 2024

Tous les cours ont une durée de 6 heures 30 minutes, débutent à 9 h et se terminent à 16 h 30. Les cours 1 et 4 ont une durée additionnelle de 3 heures chacune, soit de 9 h à 12 h. Les cours sont donnés par **visioconférence**. L'AAPI se réserve le droit d'annuler la diffusion des cours du PFTADRP – OPQ si elle juge le nombre de participants insuffisant

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont également indiqués sur le formulaire d'inscription. Ces frais incluent le matériel d'apprentissage transmis par courriel, l'attestation de participation et la gestion administrative du dossier. L'accès numérique sans frais au Manuel pratique du professionnel en AIPRP est inclus dans les frais d'inscription au Programme.

Votre inscription est valide à la réception du formulaire. Le nombre de participants étant limité, nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible, soit en remplissant le formulaire d'inscription électronique accessible dans le site Internet de l'AAPI ou en nous transmettant le formulaire d'inscription par télécopieur, au 418 624-0738, et en l'acheminant ensuite avec votre chèque à l'ordre de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), à l'adresse suivante :

Formation professionnelle AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec (Québec) G1N 2M1.





PROGRAMME DE FORMATION
EN TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ET AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
ORGANISMES PUBLICS DU QUÉBEC
(PFTADRP-OPQ)

INFORMATION GÉNÉRALE RELATIVE À UNE INSCRIPTION (suite)

Politique d'annulation :

Afin de préserver la qualité de l'enseignement et le respect de nos engagements envers les participants au Programme de formation en ADRP-OPQ, l'AAPI a établi sa politique d'annulation en privilégiant le remplacement du participant aux conditions qui suivent :

Remplacement du participant

- **Programme** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du premier cours. Aucun remplacement n'est accepté une fois le programme commencé.

Frais d'annulation en cas de non-remplacement

- Plus de 15 jours ouvrables avant le début du Programme : aucuns frais d'annulation.
- Entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début du Programme : 50 % des frais d'inscription sont exigibles.
- Moins de 7 jours ouvrables avant le début du Programme : les frais d'inscription sont exigibles

Reconnaissance :

Le Barreau du Québec | L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), faisant affaire sous le nom de l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, est un dispensateur reconnu pour plusieurs de ses formations par le Barreau du Québec. Des changements à la procédure de reconnaissance des activités de formation ayant été apportés par le Barreau du Québec, il appartient dorénavant à chaque participant de présenter au Barreau son attestation de participation au **Programme de formation professionnelle en ADRP** afin de faire reconnaître sa participation dans le cadre de la formation obligatoire continue des avocats.

La Chambre des notaires | Conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires, les activités de formation qui ont un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle sont admissibles.

Emploi-Québec :

En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du Règlement sur les dépenses admissibles, les formations données par l'AAPI constituent une dépense admissible aux fins de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et sont reconnues par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du Programme ainsi que les factures.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé :

Conformément à l'article 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé à la place d'affaires de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.



DEVENIR MEMBRE DE L'AAPI

L'AAPI regroupe des personnes qui s'intéressent aux questions liées à l'accès à l'information et au respect de la vie privée. Il s'agit principalement de professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, de juristes, d'archivistes et de gestionnaires, provenant d'organismes publics québécois de différents secteurs d'activité (le domaine municipal, le milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le secteur de la santé et des services sociaux, les ministères et organismes gouvernementaux), d'institutions fédérales et d'entreprises privées.

En devenant membre, vous contribuez à la richesse de la vie associative de l'AAPI et, par le fait même, au rayonnement de ses membres à titre de professionnels engagés à promouvoir la compétence en AIPRP. Vous lui donnez en outre les moyens de continuer à développer des activités de formation novatrices et à offrir à ses membres le soutien professionnel de praticiens experts visant à renforcer la compétence de l'équipe du bureau d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et à assurer la mise en place de bonnes pratiques.

Adhésion

En adhérant à l'AAPI, vous profitez des nombreux avantages offerts aux membres!

- Trouvez rapidement des réponses grâce au [Manuel du professionnel en accès à l'information et en protection des renseignements personnels](#), le référentiel en ces matières.
- Développez vos connaissances avec le [Programme de formation professionnelle en AIPRP](#), des formations et des activités à tarif concurrentiel.
- Restez branché sur les dernières nouvelles grâce à notre site Internet et à notre section [Nouvelles d'ici et d'ailleurs](#).
- Bénéficiez des outils de la section réservée aux membres et de l'accès à la Médiathèque, qui regroupe une foule de documents, notamment les archives du bulletin L'Informateur public et privé de 1995 à 2016.
- Accédez à un réseau de connaissances en participant aux activités dédiées aux membres, lesquelles favorisent les contacts entre différentes organisations publiques en AIPRP.
- Obtenez des [services professionnels](#) de notre équipe de praticiens experts tels que l'analyse, l'évaluation et l'implantation de processus de gestion et de mesures de contrôle en AIPRP ainsi que la mise en place de bonnes pratiques.
- Accédez à un [programme d'activités de développement des compétences](#) diversifié et à prix compétitif.
- Obtenez, à très faible coût, un [portrait objectif du niveau de connaissances en AIPVP](#) du personnel de votre organisation en fonction des tâches exercées, ainsi que des propositions d'activités de sensibilisation et de formation selon les constats réalisés.
- Soyez soutenu dans votre plan de carrière en ayant la possibilité de développer vos compétences et de consulter les [offres d'emploi](#).
- Influencez l'avenir de l'AIPVP en participant aux [comités de l'AAPI](#) et en devenant un acteur d'influence au sein de votre réseau et de l'Association.



Adhésion >